

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Dispositions générales

Au Pré des Châteaux propose la location de meublés de tourisme pour des séjours de courte durée. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue par le contrat de location, sauf accord des propriétaires. Le locataire ne peut sous-louer ce bien immobilier. A son départ, le locataire s'engage à remettre les clés aux propriétaires. Aucune modification (*rature, surcharge...*) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

Utilisation des lieux

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage. L'organisation de fêtes ou tout autre utilisation du bien en dehors de la destination des lieux est interdite. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable des propriétaires. Les propriétaires fourniront le logement conforme à la description faite et le maintiendront en état de servir.

Nos prix comprennent

- La fourniture des draps, du linge de toilette et du linge de maison
- Les lits sont faits à votre arrivée
- Un kit entretien (produit vaisselle, éponge, nécessaire ménage)
- Un kit épicerie (sel, poivre, huile, vinaigre, sucre, café)

Contrat de réservation

Pour toute demande de réservation, un contrat vous est adressé comprenant le descriptif du bien loué, les dates de séjour et le prix total.

Réservation

La réservation devient effective lorsqu'un exemplaire du contrat de réservation et des conditions générales de location nous est retourné, signé par le client et accompagné **d'un acompte de 30%** du prix du séjour. Lors d'une réservation en ligne avec paiement par carte bancaire, le versement de votre acompte et l'acceptation des présentes conditions générales de location vaut pour contrat dont vous recevrez une copie par email.

Paieement du solde

Le solde de la location sera à régler au plus tard le jour de votre arrivée, en chèque ou en espèces (nous ne disposons pas de terminal pour les cartes bancaires sur place). Nous acceptons également les virements bancaires dans un délai minimum de 15 jours avant votre date d'arrivée. Les frais bancaires liés à ce moyen de paiement sont à la charge du locataire.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par le locataire, l'acompte reste acquis aux propriétaires. Le montant total du séjour sera facturé dans le cas d'une annulation avant l'entrée en jouissance dans les délais suivants :

- A moins d'un mois du début du séjour : 60% du coût total du séjour
- A moins de 15 jours du début du séjour : 80% du coût total du séjour
- A moins de 7 jours du début du séjour : 100% du coût total du séjour

Si toutefois nous arrivons à relouer le gîte nous vous proposerons un avoir d'un montant correspondant aux sommes versées, à valoir sur un prochain séjour.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si notre responsabilité n'est pas mise en cause, le montant de la location sera facturé et il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

En cas d'incertitude, nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance annulation afin d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas de problèmes avérés.

Horaires d'arrivée

Nous vous accueillons à partir de 18h00 et jusqu'à 21h00. Pour toute arrivée en dehors de ces horaires, merci de nous consulter. Nous ne saurions garantir un accueil en dehors des horaires prévus sans accord préalable de notre part.

Etat des lieux et inventaire

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par les propriétaires et le locataire.

Le nettoyage du gîte et des équipements est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. D'éventuels frais de ménage pourront être exigés auprès du locataire en cas de manquement à cette obligation.

Un forfait ménage de fin de séjour est proposé pour le locataire ne souhaitant pas assumer cette charge. Toutefois, nous vous demandons de laisser le logement à votre départ rangé et entretenu.

Assurances

Nous disposons d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre les dégâts pouvant subvenir de notre fait. Cette assurance ne saurait couvrir les dégâts occasionnés durant votre séjour et relevant de votre responsabilité.

Nous vous demandons de vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier que vous disposez bien **d'une assurance villégiature** dans le cadre de votre responsabilité civile.

Nous ne saurions aucunement être tenus pour responsables des cas des circonstances exceptionnelles et inévitables, des cas fortuits, des grèves ou du fait de toute personne dont la prestation est étrangère à l'organisation du séjour.

Sécurité

Nos gîtes sont équipés d'un système d'alarme et de vidéoprotection que vous pourrez ou non activer lors de vos absences du logement. Afin de respecter votre vie privée, la caméra n'est active que lorsque vous décidez d'activer le système d'alarme. Un coffre est également mis à votre disposition si vous souhaitez y enfermer des objets de valeur.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de 400€, en chèque ou en espèces, sera à verser à votre arrivée. Ce dernier ne sera pas encaissé si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observation. Dans ce cas de figure, il sera restitué au locataire dans les 7 jours suivant son départ. En cas de pertes ou dégradations occasionnées par le locataire, le coût de remise en état des lieux vient en déduction du montant du dépôt de garantie et seul le reliquat est restitué au locataire.

Taxe de séjour

A votre arrivée, il vous sera demandé de vous acquitter de la taxe de séjour qui est collectée par le syndicat mixte du Pays des Châteaux. Elle s'élève à 1,16 € par nuit et par adulte.

Nombre de locataires

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée pour chaque location :

« **La clé des champs** » : 4 personnes / « **L'échappée belle** » : 6 personnes

Nous n'autorisons pas de couchages supplémentaires dans les chambres ou salon.

Entretien de la propriété

Nous faisons tout notre possible pour assurer la tranquillité de nos hôtes. Toutefois le nécessaire entretien des parties communes, notamment des espaces verts, doit être effectué quelques heures par mois pour assurer la beauté des lieux.

Fumeurs

Pour le confort de nos hôtes, les gîtes sont **non-fumeur**. Si cette consigne n'était pas respectée, 30% du montant du dépôt de garantie seront retenus à titre de dédommagement pour la désinfection des locaux.

Canalisations

Le gîte est relié au tout à l'égout. Il est interdit de jeter dans les WC, lavabos et éviers, serviettes hygiéniques, mouchoirs, cotons tiges, lingettes démaquillantes, etc. Dans le cas où les canalisations viendraient à être obstruées, la remise en état et le coût en incomberait au locataire.

Electricité

Nous déclinons toute responsabilité dans le cas d'installation de matériel par le locataire engendrant un dépassement de la puissance du compteur électrique.

Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à séjourner dans les gîtes.

Accueil équidés

Sur accord préalable et en règlement d'un supplément, vos équidés peuvent être accueillis sur nos prés (accès à l'eau et abri fournis). Les besoins de nourriture supplémentaires doivent être gérés par vos soins. En qualité de propriétaire et de gardien de votre équidé, vous devez nous transmettre une attestation de responsabilité civile propriétaire d'équidé à fournir avec le présent contrat de location. A défaut de cette attestation, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de l'équidé en question. N'étant pas les gardiens de votre animal, nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables des éventuels dommages pouvant être causés par votre animal.

Contestations / Litiges

La satisfaction de nos hôtes est au cœur de nos préoccupations et nous faisons tout notre possible pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Si toutefois un différend devait survenir et qu'aucun arrangement amiable ne puisse être trouvé, le tribunal compétent sera le tribunal de Blois (41).